



Index Egalité Femmes-Hommes - 2020

L'Index de l'égalité Femmes-Hommes fait partie des mesures adoptées dans le cadre de la loi *Avenir* du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel*.

Cet index est conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet à chaque entreprise de mesurer où elle se situe en matière d'égalité professionnelle. Composé de cinq indicateurs, et noté sur 100, la note minimale requise est de 75/100.

Les cinq indicateurs retenus pour calculer l'Index d'égalité femmes-hommes sont :

- L'écart de rémunération (sur 40 points)
- L'écart de répartition des augmentations individuelles (sur 20 points)
- L'écart de répartition des promotions (sur 15 points)
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (sur 15 points)
- Le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations (sur 10 points)

Conformément aux dispositions de la loi *Avenir* s'appliquant aux entreprises de plus de 250 collaborateurs, BIC publie chaque année les résultats de l'Index pour ses différentes entités.

Ci-contre les résultats de l'index 2020 :

	BIC Services	BE 2000	BJ 75	BIC Boulogne	BIC Rasoirs
2020	84 points*	79 points	85 points	Non-Applicable	92 points

BIC a la conviction que la diversité est un atout essentiel de l'organisation et qu'elle la rend plus forte face aux défis d'aujourd'hui et mieux préparée à ceux de demain.

*sous réserve du résultat de la consultation du CSE de BIC Services